



FOIRE AUX QUESTIONS PARTICULIERS

Table des matières

REMISE EN SELLE	2
L'inscription	2
Séance : contenu & modalités	2

REMISE EN SELLE

L'inscription

Je suis intéressée par le coup de pouce vélo Remise en selle, que dois-je faire ?

[DISPONIBLE au grand public – le 20 mai]

Sur la page d'accueil, je clique sur le bouton bleu « Je suis un particulier », puis « je souhaite bénéficier d'une remise en selle ». Sur cette page, vous avez accès à une carte interactive avec les coordonnées des vélo-écoles et moniteurs référencés Coup de Pouce Vélo. Vous contactez par téléphone la vélo-école/moniteur référencé.e, que vous souhaitez, pour convenir d'un RDV pour une séance de remise en selle.

Dois-je m'inscrire sur la plateforme pour bénéficier du Coup de Pouce Vélo Remise en selle ?

Vous pouvez vous pré-enregistrer sur la plateforme : cette démarche est facultative mais fortement recommandée. Si vous n'avez pas la possibilité de vous pré-enregistrer, la création de votre dossier se fait chez la vélo-école/moniteur référencé.e. La pré-inscription ne remplace pas une prise de rendez-vous par téléphone, elle permet simplement de faciliter les démarches administratives !

Pourquoi faut-il présenter une pièce d'identité à la vélo-école/moniteur référencé.e?

La vélo-école/moniteur vérifie, avant chaque séance, si la personne a déjà bénéficié d'une séance de remise en selle dans une base de données nationale. Les justificatifs d'identité acceptés sont : Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour...

Faut-il être majeur.e pour bénéficier du Coup de Pouce Vélo Remise en selle ?

Oui il est nécessaire d'être majeur.e pour bénéficier du Coup de Pouce Remise en Selle car vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, code postal de résidence sont demandés. Cet accord ne peut être donné que par une personne majeure.

Séance : contenu & modalités

Quelle séance d'accompagnement est proposée ?

Vous pouvez consulter le document de présentation du programme, qui met en avant le programme d'accompagnement proposé. Ce document est disponible en téléchargement sur la page « Je souhaite bénéficier d'une remise en selle ».

Programme CEE ALVEOLE Coup de pouce vélo_ FAQ particuliers réparations _remise en selle version du 18/05/2020

La séance est-elle gratuite pour moi ?

Attention : en fonction de la structure qui vous accompagnera, un reste à charge TVA peut vous être demandé.

- **Si la structure est non assujettie à la TVA** (cas notamment des associations), la séance est intégralement prise en charge par le Coup de Pouce Vélo Remise en selle.
- **Si la structure est assujettie à la TVA**, vous devrez payer le montant reste à charge de la TVA. Il varie en fonction du nombre de personnes lors de la séance de remise en selle.
 - Le reste à charge (taxe TVA) est de **13,50€ si vous faites une séance individuelle.**
 - Le reste à charge (TVA) est de **9€ si vous faites une séance collective avec une autre personne.**
 - Le reste à charge (TVA) est de **6€ si vous faites une séance collective de 2 autres personnes.**

Dans tous les cas, lorsque vous allez prendre rendez-vous avec la structure, le moniteur/monitrice doit vous indiquer si vous devez payer le reste à charge TVA. Le programme Alvéole Coup de pouce Vélo est un programme porté par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui ne sont pas applicables à la prise en charge de la TVA. Pour en savoir plus sur les CEE, consultez la FAQ de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#e5>.

Le port du masque est-il imposé lors de la séance ?

Le moniteur peut décider de vous imposer le port du masque. Plus généralement, lors de la prise de rendez-vous pour la séance de remise en selle, votre interlocuteur vous indiquera les gestes barrières à appliquer.

Combien serons-nous à suivre la séance "Coup de Pouce Vélo Remise en selle" ?

Une séance de remise en selle peut accueillir entre 1 et 3 personnes. Le planning est géré par la vélo-école ou le moniteur référencé.e. Une séance individuelle dure 1h30 et une séance collective dure 2h ; demandez plus de détails lors de la prise de rendez-vous.

Le casque est-il obligatoire pendant la séance ?

Non. En France, le casque n'est pas obligatoire après 12 ans.

Je n'ai pas de vélo pour l'instant, est-ce possible quand même de faire la séance de remise en selle ?

Oui, c'est possible. Vous devez vous rapprocher de la vélo-école / moniteur référencé.e qui propose la séance pour savoir si elle/il peut vous en prêter un.

Je suis débutant en vélo, puis-je apprendre avec ce dispositif ?

La séance "Coup de pouce Vélo Remise en selle" permet de cerner vos besoins et de répondre à vos questions. Cette séance dure entre 1h30 et 2H. Si vous avez besoin de séances supplémentaires, n'hésitez pas à en discuter avec les professionnels qui vous ont accompagnés.

Combien de temps dure la séance ?

1h30 si vous êtes seul.e pendant la séance, 2h pour un groupe de 2 ou 3 personnes. Le choix du nombre d'apprenant.e.s par séance est à la discrétion du moniteur / vélo-école référencé.e.

Je n'ai pas trouvé la réponse à ma question ? Je rédige un mail à l'adresse suivante : particulier@coupdepoucevelo.fr